# **VIVRE L'ÎLE**

été 2008 n° 52

#### www.12sur12.org

# " VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12 " ASSOCIATION AGRÉÉE DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

#### **SOMMAIRE**

Dragages	page 2	
PLU Épine	page 3	
PPRN	page 4	
Parc éolien	page 5	
Marais, zones humides	page 8	
Nouvelles en vrac	page 11	
L'île engloutie	page 12	

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente : Marie-Thérèse Beauchêne, 8 imp. des Yuccas, 85630 Barbâtre. tel : 02 51 39 84 50 fax 02 51 35 96 02

Vices-Présidents : Nicolas Garnier46 rue du Puits Neuf 85330 Noirmoutier, Élisabeth Muller28 rue de la Coquette 85680 La Guérinière

Secrétaires : Françoise Lancelot,

Jean-Louis Eugène, Marie-T. Devroc-Frioux.

Trésorière : Michelle Chevet.

Chargé de la communication : Michel Devroc, 7 imp. de la Croix Blanche, 85680 La Guérinière. tel : 02 51 35 98 44 micheldevroc@wanadoo.fr

micheidevroc@wanadoo.tr

www. 12sur12. org : Élisabeth. Muller.

Membres : Isabelle Blanchard, Michel Chevet, Maryvonne Daviet-Guérin, Marie-Edith Dupont, Georges Mélanson, Maryse Nicolaux.

#### ÉDITORIAL

# UN ATOUT ÉCONOMIQUE POUR L'ÎLE DE NOIRMOUTIER LA HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Lors de l'Assemblée Générale de Vivre l'île 12 sur 12 du 8 mai dernier, nous avons évoqué dans le rapport d'orientation une approche de l'avenir économique de l'île que nous voudrions faire adopter par les décideurs.

Nous constatons que nous avons la réputation d'être "contre le développement économique de l'île." C'est faux ! Nous sommes contre la destruction d'un environnement unique en son genre: là où le développement économique peut contribuer à sa conservation, nous sommes pour !

Notre idée est simple : l'environnement est une valeur économique. Partant, détruire l'environnement de Noirmoutier, ce serait, pour ceux qui gagnent leur vie grâce au tourisme, tuer la poule aux oeufs d'or. Le bétonnage tous azimuts peut créer de l'emploi et de la richesse à très court terme et/ou pour un tout petit nombre de personnes ; mais pour assurer une prospérité générale durable et des emplois à long terme, il faut un développement harmonieux.

Le marché du tourisme n'est pas homogène. Il existe une demande pour les plages de sable fin, toujours ensoleillées, bordées d'immeubles, d'hôtels quatre étoiles et de boîtes de nuit ; cette demande est satisfaite par les stations balnéaires de la côte d'Azur pour les nantis, et à des prix tout à fait démocratiques par celles du Sud de l'Espagne, de la Tunisie, du Maroc...

Noirmoutier n'est pas en mesure de satisfaire cette demande-là. Bien évidemment, nous pourrions construire les hôtels quatre étoiles et les boîtes de nuit, ainsi que les autoroutes qui permettraient de les atteindre ; mais le soleil, nous ne pourrons jamais le garantir. Noirmoutier doit donc se positionner sur un autre créneau - un créneau porteur !

Soyons clair : il ne s'agit pas de snobisme, de rechercher une certaine "qualité" de touristes pour notre île ; chacun et chacune peut être amené, au cours de sa vie, voire au cours d'une même année, à prendre des vacances "sable, soleil" et des vacances "authenticité, nature". Il s'agit de tirer le maximum d'avantages des atouts spécifiques, uniques, de notre île.

Nous souhaitons convaincre les décideurs politiques et économico-commerciaux de l'île de Noirmoutier que les valeurs que nous défendons coïncident avec leurs intérêts bien compris, notre tâche de défense de notre patrimoine naturel et culturel sera grandement facilitée.

Nous demandons pour notre île la haute qualité environnementale.

#### DRAGAGES DES PORTS DE NANTES SAINT-NAZAIRE



SITUATION DES TRAVAUX

1 lieu de rejet des vases des ports de Nantes St.-Nazaire

2 lieu de dépose d'explosifs

3 zone d'extraction du Pilier

Une enquête publique s'est déroulée cet été dans plusieurs communes autour de l'estuaire de La Loire. Elle concernait une demande d'autorisation de rejet de matériaux de dragage du chenal de l'estuaire de La Loire, des souilles de Montoire et Donges et des zones d'évitage méthanières et pétrolières du port autonome de Nantes - Saint-Nazaire.

Différents éléments nous ont alertés :

- la nature de produits issus de ports bordés par d'énormes chantiers navals et qui accueillent d'énormes cargaisons de produits chimiques et pétroliers considérables.
- le lieu de rejet, La Lambarde, à l'entrée de l'estuaire de la Loire, mais aussi à l'entrée de la Baie de Bourgneuf.

Nous avons déposé à l'enquête publique la lettre suivante :

"Monsieur le Commissaire Enquêteur, Après consultation du dossier d'enquête, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les observations de l'association agréée de défense de l'environnement de l'île de Noirmoutier "Vivre l'île 12 sur 12" relative à l'enquête publique que vous diligentez.

Tout d'abord nous nous étonnons que les communes de la Baie de Bourgneuf dont l'économie dépend étroitement de la qualité des eaux de la baie n'aient pas été consultées sur ce sujet. La commune de La Guérinière qui abrite une importante activité ostréicole est la plus directement concernée et les élus et les habitants n'ont pas été informés.

Or, le dossier d'enquête met en évidence à plusieurs reprises que, tant les courants de marée que les courants résiduels de l'estuaire convergent vers cette baie où ils concentrent les sédiments vaseux de l'estuaire. Dans cette zone, la conchyliculture et la qualité des eaux de baignade sont essentielles pour l'économie.

C'est aussi dans cette zone que se situent les sites d'éclosion de la sole.

Les caractéristiques des matières rejetées les rendent favorables à la dispersion ; en effet j'ai relevé :

- que ces matières sont semi liquides quand elles sont extraites et clapées.
- que leur vitesse de chute vers la fosse est de l'ordre du mm/seconde ce qui les soumet longuement à la dérive du courant.
- que les matériaux qui finalement arrivent à destination sont érodables pendant quelques jours par un courant de seulement 0,4 m/seconde.
- et qu'enfin, seulement 15% des matériaux stagnent dans la fosse, les 85% restant sont soumis aux courants.

Or ces 85% ne sont pas des matières neutres, on ne trouve pas dans l'enquête de relevés récents, mais les relevés de coliformes, de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliquesce sont des composés présents dans tous les milieux environnementaux et qui montrent une forte toxicité. Ils font partie des polluants organiques persistants) et de TBT (Tributyletain, utilisé dans les peintures antisalissures pour la protection des carènes de bateaux, le TBT doit son efficacité à sa toxicité sur les espèces marines) sont significatifs et leurs effets, cumulatifs dans une baie qui s'envase, ne peuvent être négligés.

Nous demandons donc un supplément d'étude afin que l'effet cumulé de l'ensemble des rejets (rejets de la Lambarde mais aussi rejets de dragages des ports de la Baie) sur les eaux et les vases de la Baie de Bourgneuf, site Natura 2000,

soit modélisé.

Nous avons par ailleurs remarqué avec étonnement que l'étude morphologique du site ignore complètement l'existence, à 12 km au Sud, d'un site d'extraction de 70 millions de m3 de granulats marins : la concession dite du Pilier. Cette étrange négligence laisse planer des doutes sur la qualité de l'étude.

Compte tenu de ces restrictions, après un complément d'étude sur les effets des travaux en Baie de Bourgneuf, nous demandons que l'arrêté préfectoral d'autorisation :

- prévoit une suspension des opérations en cas d'événements exceptionnels comme l'importante fuite d'hydrocarbures qui vient d'avoir lieu dans l'estuaire,
- crée une Commission locale d'information et de surveillance des opérations associant aux représentants de l'État et aux entreprises, les élus, les professionnels et les associations de défense de l'environnement concernées.

Croyez, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs."

De plus, nous avons immédiatement alerté Mme. le Maire de La Guérinière et rencontré M. le Maire de Noirmoutier.

Le 5 août, le Conseil municipal de Noirmoutier émettait un avis **très défavorable** à ce projet.

## LE PLU DE L'ÉPINE (nouvel épisode)

Le Courrier Vendéen du 11 septembre 2008faisait part de l'annulation du Plan Local d'Urbanisme par le Tribunal Administratif de Nantes. L'équipe communale en prenait acte et annonçait rapidement que les orientations du futur PLU seraient différentes afin de "mettre en action les promesses électorales incompatibles avec l'ancien PLU".

Promesses ne povant être tenues que si la commune perdait contre un adversaire qui est, en même temps, un des membres du Conseil municipal!

Drôle de justice qui, en donnant raison à ce conseiller réduit à zéro des années de travail et des sommes importantes à cause d'une erreur de procédure commise cinq ans avant la délibération approuvant ce PLU ; erreur qui apparemment serait passée inaperçue pendant sept ans, jusqu'au moment où une nouvelle équipe municipale ressente le besoin de se débarrasser de contraintes gênantes.

Et quelle était cette erreur ? Un défaut d'affichage et de publication au niveau départemental d'une délibération définissant les modalités de concertation pour ce PLU. Personne ne prétend que la concertation n'ait pas eu lieu, ou qu'elle ait été bâclée. On comprend difficilement que les conséquences pratiques d'un tel manquement aient été suffisamment importantes pour illégitimer toute la suite de la procédure; et pourtant, le tribunal n'a pas considéré ce recours comme vexatoire.

Qui pourrait faire appel contre cette décision? Pas les perdants, puisqu'ils ne demandaient qu'à perdre; pas les associations de défense de l'environnement, puisqu'elles n'ont pas subi de préjudice direct et personnel (voir ici, par exemple, ce qui arrive lorsqu'une association agréée de défense de l'environnement essaie de faire respecter la loi Littoral).

Quel gâchis! Quel gaspillage de l'argent du contribuable! Quelle morgue! Quelle perte de temps!

On pense au reproche que faisait Jésus jadis aux pharisiens : conducteurs aveugles qui filtraient le moucheron mais avalaient le chameau.

#### LE PPRN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Nous avons reçu un courrier du Préfet de la Vendée nous informant qu'il avait l'intention de prescrire dans les prochains mois sur les communes de l'île de Noirmoutier et de la Baie de Bourgneuf, un Plan de prévention des risques naturels (PPRN): « Les événements majeurs ayant affecté le territoire de ces sept communes ont permis de définir les risques qui feront l'objet de cette étude, à savoir les risques littoraux (recul des côtes, avancées dunaires, accrétion et submersion marine...), les risques d'inondation par débordement de cours d'eau, par ruissellement urbain et par remontée de nappe, les risques sismigues, les risques liés aux mouvements de terrain (glissement, coulées boueuses, tas-

sements différentiels) et les risques liés aux incendies de forêt.

Dans notre île, nous sommes surtout menacés par :

→ les submersions marines qui sont des inondations temporaires de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et marégraphiques sévères provoquant des ondes de tempête. Elles envahissent en général des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers, mais aussi parfois au-dessus si des projections d'eaux marines franchissent des ouvrages de protection.

→ le recul du trait de côte qui est le déplacement vers

l'intérieur des terres de la limite entre le domaine marin et le domaine continental. C'est la conséquence d'une perte de matériaux sous l'effet de l'érosion marine, combinée parfois à des actions continentales.

#### LE PPRN:

Quelles sont les caractéristiques d'un Plan de prévention des risques naturels ?

Son objet est de délimiter les zones exposées à un ou plusieurs types de risques et d'y réglementer l'utilisation des sols (allant des prescriptions spéciales à l'interdiction de construire afin de ne pas aggraver la vulnérabilité des personnes et des biens). Ses possibilités sont très étendues, il peut intervenir dans les zones exposées au risque, mais aussi dans d'autres zones qui ne le sont pas pour éviter

d'aggraver les risques ou d'en provoquer de nouveaux (préservation de bassins d'orage pour éviter l'inondation).

Il peut également définir des mesures générales de prévention qui doivent être prises en compte par les collectivités publiques et par les particuliers.

Enfin il peut intervenir sur l'existant. Toutefois pour les biens régulièrement autorisés, on ne peut imposer que des aménagements limités dont le coût est inférieur à 10% de la valeur vénale ou estimée de ces biens.

Si le premier objet de la prévention des risques est de préserver des vies humaines, le second est de réduire le coût des dommages liés aux risques qui est reporté in fine sur la

> collectivité. En effet, la collectivité nationale assure, au travers de la loi sur l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, une solidarité financière vis-à-vis des occupants des zones exposés aux risques naturels. Dès lors, toute installation nouvelle en zone soumise aux risques représenterait une acceptation tacite de la collectivité nationale de prendre en charge le coût des dommages.

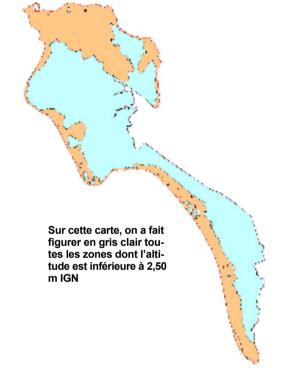
Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales et à des conséquences en terme d'indemnisation pour catastrophes naturelles.

Il doit être annexé au plan local d'urbanisme des communes. Lorsqu'il n'y a pas cohérence entre

les deux documents, il faut à l'évidence rendre le PLU compatible avec le PPRN même si cela n'est pas obligatoire car c'est la mesure la plus sévère qui sera retenue en cas de divergence.

Le PPRN est donc une servitude d'utilité publique applicable à tous, notamment dans le cadre de la délivrance des permis de construire.

La création de ces PPRN noirmoutrins va soulever certainement beaucoup de commentaires car, dans notre île située en grande partie sous le niveau de la mer, les transactions immobilières sont une importante source de revenus et les enjeux financiers vont être considérables.



#### LE PARC ÉOLIEN DES DEUX ÎLES

Une Directive Européenne de 2001 fixe une part indicative de 21% d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation totale d'électricité de la Communauté en 2010.

La Commission Européenne a présenté, en janvier 2008, une proposition de directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. Cette proposition vise à fixer un objectif global contraignant de 20% pour la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation d'énergie ainsi que des objectifs nationaux contraignants pour 2020 conformes avec l'objectif global de 20% pour l'UE. Pour la France, l'objectif à l'horizon 2020 serait de 23% d'énergie produite à partir de sources renouvelables (cette part était de 10.3% en 2005).

Pour atteindre ces objectifs, la part de l'éolien dans le "bouquet énergétique" devra s'accroître.

C'est en vertu de ce constat que l'entreprise WPDoffshore France a entrepris la prospection de gisements d'énergie éolienne en mer, au large de la France. Outre l'existence d'un gisement de vent, le choix d'une zone potentielle a été dicté par les servitudes maritimes et les zones naturelles; c'est ainsi qu'une zone au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier a été identifiée pour accueillir ce projet particulièrement ambitieux.

WPD a présenté son projet, jeudi 18 septembre à la Prée aux Ducs, à un public d'invités composé des élus de l'île de Noirmoutier, de représentants des pêcheurs et des associations (dont Vivre l'île 12 sur 12). La presse n'était pas convoquée.

Le projet éolien offshore des deux îles est présenté comme suit: "couvrant 70% des besoins en électricité de la Vendée, un parc très distant et peu visible, un parc voulu en accord avec la pêche."

Il s'agirait de 120 éoliennes, implantées à environ 16km au nord de l'île d'Yeu, et 15 à 20 km à l'ouest de Noirmoutier. Les éoliennes, à 800 mètres de distance les unes des autres, fourniraient 600 megawatts, ce qui représente 180% de la consommation des foyers vendéens, ou 70% de la consommation totale d'électricité de la Vendée.

Au cours d'une présentation très professionnelle et rassurante, WPD insiste sur son souci de transparence et sa volonté de travailler en concertation avec tous les intéressés. La société affirme avoir obtenu le soutien sans ré-

serve du comité local de pêche de l'île d'Yeu; il a cependant semblé, au cours de la présentation, que les pêcheurs noirmoutrins étaient moins convaincus par les assurances des présentateurs.

D'après WPD, la pêche aux arts dormants(filets, casiers,...) est pratiquée sans encombre dans les parcs éoliens existants, et l'effet "récif" induit par la présence des éoliennes serait même positif sur la ressource. WPD se propose d'organiser des visites au parc éolien au large de Liverpool afin de convaincre les pêcheurs. Les arts traînants (chaluts) ne peuvent pas être utilisés dans un parc éolien, mais ceuxci étant de toutes façons prohibés dans la zone considérée, le problème ne se pose pas. Un membre de l'assistance, dubitatif, affirme que le chalutage se pratique actuellement dans la zone en question, ce que conteste WPD.

Aux nombreuses questions concernant l'impact environnemental de ce projet, il est répondu que l'étude d'impact permettra d'identifier les problèmes éventuels et de trouver des solutions adéquates. WPD admet volontiers que l'impact ne sera pas nul; mais tout sera fait pour le limiter. Encore faut-il avoir une solide confiance dans les études d'impact...

En réponse à une question du Président de la Communauté de Communes, WPD précise qu'elle n'a pas encore obtenu un engagement ferme de la part de l'État en ce qui concerne l'autorisation de l'implantation du parc; cependant, étant donné les engagements que la France devra respecter, il est peu probable qu'il s'y oppose.

Il est clair que l'implantation de ce parc éolien se traduirait par une rentrée d'argent importante pour les communes littorales. Pour le Président de la Communauté de Communes, cependant, il ne faut pas que les élus tiennent compte des financements promis aux collectivités: ils doivent être motivés par la volonté de participer à l'effort que fait la France pour diminuer les émissions de CO2.

Quant à Vivre l'île 12 sur 12, nous prendrons position après avoir pris en considération tous les éléments dont nous pourrons disposer. Si le projet se concrétise, nous demanderons à participer au comité de pilotage que WPD se propose de mettre en place.

Qu'en est-il du côté des visiteurs de notre blog ?

.../...

# LES ÉOLIENNES VUES DES UTILISATEURS DE " www.12sur12.org "

#### - A....le 13 sept 2008 à 11.21

Parallèlement à cette recherche d'énergies "dites propres" il est indispensable de mettre en place une vigoureuse politique d'économie d'énergie.

Les éclairages publics et privés qui illuminent les nuits noirmoutrines sont scandaleux

#### - G...Le 13 sept 2008 à 21.33

y a-t-il eu des assurances que le parc ne serait pas visible du littoral ?

Merci de votre réponse

#### - 12/12 le 13 sept 2008 à 22.16

Au cours de la réunion ont circulé des photomontages simulant les conséquences de la réalisation du parc éolien.

À en croire les montages, le parc serait à peine visible du rivage noirmoutrin: par temps très clair, une vague tache blanche à l'horizon: au plus, comparable à la visibilité de l'île d'Yeu depuis la pointe de la Loire, par exemple.

#### - G...le 16 sept 2008 à 15.34

Ce sera bel et bien visible de la côte Noirmoutrine et encore plus de l'ile d'Yeu.

Quand on est à l'ile d'Yeu, on distingue parfaitement le pont de Noirmoutier et les barres d'immeuble de Saint Jean de Monts jusqu'à St Gilles Croix de Vie.

Prétendre qu'on ne les verra pas (elles sont plus hautes que le pont de Noirmoutier) est un énorme mensonge. Ce parc éolien (comme tous les autres) va enlaidir un espace préservé.

#### - 12/12 le 18 sept 2008 à 9:08

Philippe DE VILLIERS prend position : Le conseil général fait sa rentrée aujourd'hui. Tour d'horizon de dossiers avec son président.

Que pensez-vous du projet de 120 éoliennes offshore entre les îles d'Yeu et Noirmoutier présenté la semaine dernière ?

Loufoque et dangereux. Une société veut faire de l'argent au large de nos côtes et promet monts et merveilles. Ce « mur de l'Atlantique » de 70 km2 serait néfaste à la circulation des bateaux, à la pêche, et au tourisme. L'éolien est une mode éphémère à la rentabilité artificielle car on surpaye l'électricité ainsi obtenue. Les éoliennes ne contribuent pas à réduire l'effet de serre car EDF a besoin d'une production régulière d'énergie. Tout cela ne durera qu'un temps et on se retrouvera un jour, sur terre comme

en mer, avec des parcs d'éoliennes en friche. Je ne veux pas que l'on défigure la Vendée, on a déjà donné avec Merlin à Saint-Jean-de-Monts.

Curieusement, je n'avais pas été informé de ce projet. Lundi, j'ai appelé le responsable de société WPD pour lui dire ce que j'en pensais. Je ferai tout pour que ce parcéolien ne se fasse pas et je demande au conseil général de s'opposer à ce projet. Nous avons beaucoup mieux à faire dans le solaire.

#### C'est-à-dire?

La Vendée a un ensoleillement exceptionnel. Il suffit de capter cette énergie véritablement écologique. Pour cela, je vais proposer au conseil général de travailler avec Suez qui peut installer des toits solaires sur les bâtiments industriels et agricoles. Nombreux en Vendée, ils représentent une surface de 500 ha. Or, avec 25 ha de panneaux solaires on peut rendre autonome une ville de 15 000 habitants. À cette session de rentrée, nous évoquerons aussi une proposition de Veolia qui consisterait à implanter des centrales solaires à la place de nos anciens centres d'enfouissement de déchets. On pourrait commencer avec trois unités.

#### - jc2008 le 19 sept 2008 à 17.36

il est étrange de constater que l'eolien déclenche toujours d'immenses levées de bouclier... dans le cas présent, prétendre que des éoliennes à 20KM de Noirmoutier vont défigurer le paysage est un peu du n'imorte quoi ...

Par ailleurs , vouloir à la place du solaire est sympathique mais pas moins cher ... l'ensoleillement de la vendée est peut être exceptionnel (quoique les touristes de cet été en doutent un peu...) mais pourquoi pas du solaire ET de l'éolien...je préfère cela à une centrale nucléaire dans le marais breton/vendéen...

#### - le 21 sept 2008 à 11.03 J-P...

Monsieur de Villiers a tranché pour les Vendéens : pas d'éolien en Vendée.

Nous avons besoin d'énergies propres qu'elles soient éoliennes ou solaires, ces énergies ne s'opposent pas, elles se complètent.

Ses affirmations sont pour le moins étonnantes : "L'éolien est une mode éphémère à la rentabilité artificielle car on surpaye l'électricité ainsi obtenue. Les éoliennes ne contribuent pas à réduire l'effet de serre car EDF a besoin d'une production régulière d'énergie."

L'énergie éolienne, pas plus que l'énergie solaire ne donnent une production régulière, c'est vrai mais l'avenir est dans l'interconnection des différentes énergies.

Monsieur de Villiers, député européen, devrait être

bien placé pour le savoir.

Serions-nous plus intelligents que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et la Norvège ?

L'énergie éolienne, comme l'énergie solaire, coûte plus

Le solaire est aussi une solution mais elle vient en complément de l'éolien et d'autres énergies :

Pourquoi pas également l'énergie des vagues, les pays nordiques travaillent a ce sujet...



chère dans l'immédiat

mais ce sont des énergies propres qui concourent à la réduction des émissions de CO2. Leur coût diminuera avec leur développement.

Quant à l'impact sur le tourisme, les éoliennes de Bouin, certes en moins grand nombre, sont à 20 km de Noirmoutier à vol d'oiseau.

Avant de condamner, il faut étudier, informer les citoyens des options et les associer aux choix.

- le 29 sept 2008 à 16.19 G...

les éoliennes, c'est juste immonde.

Le problème de l'électricité, c'est gu'on en a besoin en permanence. Du coup, quand on construit une éolienne, on a aussi besoin d'une centrale à côté pour produire à coup sur quand il n'y a pas de vent.

Bilan: nul.

- le 30 sept 2008 à 13.02 jc2008 désolé mais je ne partage pas du tout votre point de vue...

Que preférez vous , une magnifique centrale nucléaire à Bouin?

0.33 maiso85

- le 22 oct 2008 à

Soyons réalistes ! Depuis que nos ancêtres sont sortis de leurs cavernes nous n'avons cessé de polluer la planète de nôtre accablante présence. Nos immeubles, nos routes, nos ports etc. définitivement ont défiguré les espaces vierges de ja-Les pylônes dis. haute tension, les antennes de toutes sortes polluent également notre espace visuel. Quant aux digues, aux

épis, aux enrochements, aux pieux,ne défigurent-ils pas nos côtes ? Pourtant nous n'imaginerions pas de détruire tout cela pour rendre à notre planète son visage d'autrefois. Les éoliennes ce n'est pas forcément beau, mais c'est utile. Comme l'étaient en leur temps les moulins à vents, nombreux sur l'île qui vivait plus ou moins en autarcie alimentaire. Je me demande si beaucoup de voix se sont élevées contre leur construction. Les centrales solaires, ce n'est pas très beau non plus! J'en ai vu cet été dans le sud de l'Allemagne, occupant des surfaces agricoles qui du coup ne sont plus cultivées. Et les immenses toitures des fermes bavaroises recouvertes de panneaux photovoltaïques on ne peut pas dire non plus que ça s'inscrive harmonieusement dans le paysage. Mais il faudra bien en passer par là avec l'épuisement des sources d'énergie fossiles. En attendant l'hypothétique nucléaire propre (fusion et non plus fission) qui n'est peut-être pas pour demain.

Les opinions sont variées mais tranchées

#### **MARAIS ET ZONES HUMIDES**

#### Assemblée générale du 8 août 2008

## 1) Protection de la qualité des eaux pluviales et de ruissellement

Dans la continuité de son action pour le respect et la protection de la qualité des eaux littorales (dévasages portuaires), notre association a mené des actions afin de sensibiliser la population et nos élus à la protection et l'amélioration de la qualité des eaux pluviales et de ruissellement.



Une partie de ces eaux est évacuée directement en mer tandis qu'une autre transite par les étiers ou les zones de marais. La pollution potentielle diffuse issue des activités des bassins versants a ainsi un impact direct sur l'ensemble des activités liées à la qualité de l'eau salée littorale insulaire. (saliculture, ostréïculture, aquaculture, pêche à pied, baignade...)

Rappelons que le dynamisme de l'économie touristique insulaire repose essentiellement sur la qualité de l'environnement hydraulique, sur la synergie entre les activités primaires qui en dépendent et l'économie de services et de biens touristiques. Un tourisme durable doit donc prioritairement rechercher la préservation de la qualité de la ressource en eau littorale. Sensibiliser les acteurs concernés à agir ensemble autour de cet intérêt commun a été un axe important de l'activité de notre association cette année. Le président de la Communauté de Communes rencontré récemment par notre association a reconnu ce sujet comme capital pour l'économie insulaire.

Notre association a notamment développé ces préoccupations lors de contributions aux enquêtes publiques des différents Plans locaux d'urbanisme (PLU), lors de rencontres avec les élus ou dans des courriers, comme celui, récent, au Président de la Communauté de Communes concernat la fuite et le remplacement en urgence d'un tronçon de conduite d'eaux usées traversant l'étier du Moulin.

Dans le cadre du questionnaire aux candidats lors des dernières élections municipales et cantonales, diffusé à la fois sur notre blog et dans notre journal N°50, deux questions portaient spécifiquement sur les thèmes de la protection de la

qualité des eaux superficielles et littorales, de la prévention des activités polluantes, de la préservation des marais salants des zones humides et des bassins d'orage, de la prohibition ou la sensibilisation à la réduction de l'usage communal et agricole des pesticides.

Le N°50 de notre journal d'information abordait également pour la première fois une question taboue sur l'île: l'usage des pesticides, dans un article consacré aux suites locales du Grenelle de l'Environnement appelant l'ensemble des utilisateurs, jardiniers amateurs, collectivités territoriales et agriculteurs professionnels, à faire évoluer leurs pratiques. Dans cet article était cité l'exemple de l'utilisation du "Télone 2000", (nématicide fumigant liquide dont la substance active est le 1-3 Dichloropropène) produit dangereux pour la santé publique et l'environnement dont une très grande quantité est répandue

dans les cultures par les agriculteurs de l'île pour lutter contre le nématode. L'exemple de cette molécule, dont la vente sera interdite à partir du printemps 2009, est significatif de l'impasse technique dans laquelle se trouvent certaines monocultures dites intensives. Plusieurs déclarations récentes de notre conseiller général sur la question des pesticides peuvent être interprétées comme une bonne nouvelle dans un contexte local basé jusque là sur le déni . Il faut souhaiter, dans le cadre de l'application concrète du Grenelle de l'Environnement, que les acteurs locaux puissent aborder plus franchement cette question économiquement difficile car touchant au rendement de l'une des principales productions primaires de l'île.

#### EXTRAIT DE PRESSE

Il ne s'est pas fait que des amis, mais il est désormais au-dessus de tout ça. Vendredi, dans l'amphithéâtre de l'Institut catholique d'études supérieures (Ices), Jacques Oudin, conseiller général, a réussi à provoquer un murmure de désapprobation contre lui. Son tort ? Avoir insinué qu'il n'est plus possible aujourd'hui, comme naguère, de se baigner dans un cours d'eau, « sans risquer de sortir avec des boutons partout. » Long murmure dans la salle, où se trouvaient nombre d'agriculteurs.

## 2) Protection de la couche de bri argileux et des niveaux gravitaires dans les zones de marais.

L'association est intervenue dans le cadre de l'Enquête du SCOT de l'Ile de Noirmoutier pour faire reconnaître une réalité géologique essentielle de notre île demeurant insuffisamment connue et absente des règlements des zones humides concernées: la fragilité et l'importance de la couche de bri argileux isolant les réseaux hydrauliques de surface de la nappe salée souterraine.

En effet, des pompages intensifs aquacoles ont provoqué des effondrements du bri dans les zones de faible épaisseur et des pertes d'étanchéité à la fois dommageables aux activités de surface et à la qualité des eaux souterraines.

néaires de circuits hydrauliques, provoquant à la fois un préjudice technique et économique : surcoûts pour l'évacuation hydraulique, baisse du rendement salicole, et un appauvrissement des milieux saumâtres dû à l'augmentation et à la modification biologique de l'envasement.

#### 3) Restauration et entretien des zones humides

Un Contrat de Restauration et d' Entretien des Zones Humides est actuellement en instance de signature entre les financeurs (Etat, Région, Conseil Général, Agence de l'Eau Loire Bretagne) et les maîtres d'ouvrage (Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais, Syndicat des Trois Etiers, Communauté de Communes de Noirmoutier)



Le long de la route de Champierreux, un bassin d'alimentation salicole en communication avec l'étier du Moulin se remplit d'eau à marée haute, puis se vide mystérieusement, demeurant à sec la plupart du temps. Ce phénomène se produit règulièrement à chaque grande marée depuis plus de quinze ans. Magie de l'évaporation ? Pas du tout. L'observateur attentif peut voir à un endroit une sorte de trou en entonnoir dans le fond du bassin.

Nous avons également souligné l'importance économique, patrimoniale et environnementale des niveaux gravitaires dans la bonne gestion hydraulique des zones de marais.

Des travaux mécanisés de recalibrage d'étiers, de curages de zones salicoles ont été conduits sans cahier des charges respectant les cotes des niveaux fonctionnels.

Des surcreusements ont concerné d'importants li-

Il faut noter que notre association n'étant pas représentée au SMAM nous n'avons pas été associée aux débats préalables à la mise en oeuvre de ce contrat. Nos avons néanmoins suivi, à travers sa collaboration avec le Syndicat des Sauniers de Noirmoutier, les différentes étapes de l'étude et de la concertation.

L'objectif de ce contrat est de : "Mettre en oeuvre une gestion durable et globale du milieu, en concertation avec l'ensemble des acteurs, afin de préserver les marais dans un état de fonctionnement optimal"

votarrinerit.

- améliorer la qualité de l'eau
- Préserver et améliorer la qualité écologique des marais
- -Maintenir et développer les activités économiques

L'étude préalable a été vivement remise en question par certains acteurs, notamment la profession saunière jugeant l'importance surfacique de l'activité salicole manifestement sousévaluée. A l'inverse, celle de

l'agriculture, pourtant peu présente dans les zones de marais , mais politiquement plus influente, a été contestée comme surévaluée.

Il faut noter aussi que certaines zones humides situées au Nord de l'Ile (La Blanche, Les Roussières, Les Prés Patouillards) dont notre association a régulièrement défendu la protection, n'ont pas été incluses dans ce contrat.

Lors de la concertation pour le PLU de Noirmoutier en

l'Ile, nous avons constaté que l'identité environnementale de ces zones était déniée, celles-ci étant considérées comme des propriétés privées à fonction agricole ou des variables d'ajustement d'une urbanisation considérée comme inéluctable.

4) Mise en place d'un plan de lutte contre le développement d'espèces végétales envahissantes comme le Baccharis.

Depuis plusieurs années notre association a alerté de nombreuses fois les élus insulaires sur le phénomène de

fermeture progressive du paysage des marais provoqué par le développement rapide de l'espèce arbustive Baccharis Hallimifolia. Dans certaines zones comme le Devin, une colonisation très forte envahit peu à peu les prés des marais salants

Plusieurs interventions récentes de notre part, visant à faire reconnaître l'urgence des mesures à prendre ont été effectuées auprès du forum des marais atlantiques, lors d'un colloque consacré aux marais salants, comme auprès des maires de l'île ainsi que du nouveau président de la Communauté de Communes.



Ce superbe Baccharis Hallimifolia, planté sur le rond point de l'Europe à La Guérinière par un jardinier inconscient s'apprête à essaimer des millions de graines dans les marais proches

Le régime hydraulique de tous les polders salicoles de la côte atlantique française est régi depuis leur création par plusieurs principes généraux :

- 1. L'étanchéité de la couche de bri argileux. Cette propriété géologique caractéristique des anciennes vasières de sédimentation aménagées en marais salants garantit une conservation totale de la ressource hydraulique superficielle et des capacités de transit sans pertes dues aux infiltrations.
- 2. La circulation gravitaire de l'eau pour l'approvisionnement et l'évacuation. L'eau se déplace à travers le réseau hydraulique primaire collectif (étiers), secondaire (bras d'étiers et étreaux), ainsi qu'à travers les circuits tertiaires privatifs ou indivis des exploitations salicoles. Ces réseaux parfois longs de plusieurs kilomètres sont vastes de plusieurs milliers d'hectares.
- 3. Des cotes de niveau calées sur le marnage moyen. La nécessité hydraulique d'alimentation et d'évacuation gravitaire a contraint les créateurs successifs des marais salants à placer l'ensemble des cotes de niveaux des fonds de réseaux et de bassins salicoles dans l'intervalle strict des variations de niveaux dues aux marées (marnage moyen).

Les variations des côtes de niveau des réseaux, les pentes créées dans les circuits salicoles, calées en fonction de l'amplitude du marnage moyen ont permis de maîtriser une gestion hydraulique portant sur des cubages considérables, l'évacuation de l'eau douce pluviale et l'approvisionnement en eau salée nécessaire à la production de sel, et cela sans dépense d'énergie.

Ces conditions mises en place depuis des siècles ont créé un milieu dont les caractéristiques et la richesse biologique ont été distinguées par la mention "Zone de protection spéciale" dans le réseau européen d'espaces naturels Natura 2000. Toute modification de ces conditions a une influence immédiate sur le milieu.

## NOUVELLES EN VRAC

## L'ibis n'est plus si sacré.

Introduit en France dans les années 80 à partir des parcs zoologiques, cet animal s'est si bien adapté que sa population est actuellement de 5 000 individus qui posent problèmes à d'autres espèces d'oiseaux. Il a été décidé de procéder à une opération de régulation pour en faire passer la population à 3 500 individus dans les départements du Morbihan, de la Loire Atlantique et de la Vendée.

### Comité de rédaction

Votre bulletin d'information est composé sous la direction d'un comité de rédaction. Celui-ci est dirigé par Maryse Nicollaux assistée de Isabelle Blanchard, Nicolas Garnier et Élisabeth Muller. Michel Devroc en est le conseiller technique.

## France Turbot

Viviers de France basé à Castets dans les Landes a été acquis par Aker Seafood, filiale du groupe norvégien également connu pour ses chantiers navals.

Viviers de France fournisseur de la grande distribution possède des fermes piscicoles sur le littoral. France Turbot à Noirmoutier lui appartient.

## Pass-foncier

La municipalité de Noirmoutier étudie la mise en place d'un dispositif d'aide au logement . Le dispositif « Pass-foncier » est issu d'une convention entre l'Etat, le 1 % logement et la Caisse des dépôts et consignations signée le 20 décembre 2006 pour quatre ans à compter du 1.1.2007.

L'objectif est de favoriser l'acquisition dans le neuf de la première résidence principale en limitant le coût initial de l'opération au seul coût de la construction en neutralisant le prix du terrain. Celui-ci est mis à disposition du ménage accédant, pendant toute la durée de remboursement des prêts souscrits pour la construction, dans le cadre d'un bail à construction à des conditions privilégiées.

## Pavillon bleu

Aucun Pavillon Bleu, label de qualité environnementale des communes et des ports de plaisance n'a été décerné sur notre île. Il est temps de faire quelque chose!

## Phytosanitaires

Un observatoire des phytosanitaires ou pesticides (herbicides, insecticides, fongicides) a été mis en place par le service eau du département. Les résultats de cet observatoire devaient être consultables dès juin 2008 sur le site "www.Vendée.fr" à la rubrique ODE.



La toxicité des coquillages pêchés sur le site de Fort Larron cet été était telle que même leur cuisson ne permettait pas de les

consommer.

## 1 plage sur 10 fermée en 2015?

En 2006, une nouvelle Directive européenne sur les eaux de baignade a été adoptée par le Parlement européen afin de remplacer l'ancienne qui date de 1976. Cette Directive pose des objectifs à atteindre d'ici 2015. Surfrider Foundation Europe a étudié les conséquences de l'application de cette nouvelle Directive sur le classement des zones de baignade françaises dès aujourd'hui.

Les résultats sont pour le moins préoccupants. Cette simulation montre que 22% des plages françaises pourraient être déclassées dont 131 plages en qualité insuffisante. Cela représente une plage sur dix. Pour ce dernier classement, les municipalités se verraient obligées d'interdire la baignade si des mesures n'étaient pas prises.

## Contester un permis de construire

Vous voulez contester l'attribution d'un permis de construire.

Grâce à l'affichage du permis ou de l'autorisation (en mairie et sur le terrain), le public est informé. Vous pouvez effectuer un recours administratif ou un recours contentieux dans le délai de deux mois qui suit le dernier des deux affichages du permis en mairie et sur le terrain.

Les recours doivent être notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception au destinataire (maire, président du tribunal administratif...) et au bénéficiaire du permis.

### L'ÎLE ENGLOUTIE EN 2013 ?

CE TITRE DE PRESSE A PROVOQUÉ UNE GROSSE ÉMOTION, CET ÉTÉ, DANS L'ÎLE. QU'EN EST-IL DES COEFFICIENTS DE MARÉES EN 2012 ET 2013 ? SONT-ILS INHABITUELS ?

DATES	COEFFICIENTS
9, 10 et 11/02/2012	102 à 105
8, 9, 10 et 11/03/2012	103 à 113
6, 7, 8 et 9/04/2012	105 à 114
5, 6, 7 et 8/05/2012	101 à 110
4, 5 et 6/06/2012	100 à 103
20/08/2012	100 tout rond
16, 17, 18 et 19/09/2012	101 à 109
15, 16, 17 et 18/10/2012	104 à 112
13, 14, 15 et 16/11/2012	101 à 111
13, 14, 15 et 16/12/2012	100 à 108
12, 13 et 14/01/2013	100 à 108
10, 11, 12, 13 et 28/02/2013	100 à 107
12, 13, 28, 29 et 30/03/2013	100 à 105
26, 27 et 28/04/2013	103 à 107
25, 26 et 27/05/2013	102 à 106
24, 25 et 26/06/2013	100 à 106
23, 24 et 25/07/2013	102 à 108
21, 22, 23 et 24/08/2013	101 à 109
19, 20 et 21/09/2013	100 à 106
6 et 7/10/2013	100 tout rond
4, 5 et 6/11/2013	100 à 104
3, 4, 5 et 6/12/2013	100 à 106
13, 14, 15 et 16/11/2012  13, 14, 15 et 16/12/2012  12, 13 et 14/01/2013  10, 11, 12, 13 et 28/02/2013  12, 13, 28, 29 et 30/03/2013  26, 27 et 28/04/2013  25, 26 et 27/05/2013  24, 25 et 26/06/2013  23, 24 et 25/07/2013  21, 22, 23 et 24/08/2013  19, 20 et 21/09/2013  6 et 7/10/2013  4, 5 et 6/11/2013	101 à 111  100 à 108  100 à 108  100 à 107  100 à 105  103 à 107  102 à 106  100 à 106  101 à 109  100 à 106  100 tout rond  100 à 104

# ASSOCIATION AGRÉÉE DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

Membre du réseau FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT adhérente de la Coordination des Associations Environnementales du Littoral Vendéen et de

l'Union des Associations du Littoral

blog: www.12sur12.org mail: 12sur12@12sur12.org

BP 412 - 85330 - Noirmoutier-en-l'île Fax : 02 51 35 75 70

Reproduction I SSN 1276-3063

2 0 0 8

FRANCE NATURE ANS
ENVIRONNEMENT ANS

page 12